

Suivi par Martial Roux
rouxma@cc-parthenay.fr
06 87 36 74 64

REPRI SE LE 15 OCTOBRE 2011

Un nouveau diplôme : le Certificat de Qualification Professionnelle Mention karaté et disciplines associées

Ce certificat n'est ni un diplôme fédéral, ni un diplôme d'état ; c'est un certificat de branche professionnelle : il est délivré par la confédération française des arts martiaux, et par délégation par la FFKDA. Ce certificat confère à son titulaire le droit d'enseigner contre rémunération sous conditions :

- la « supervision » d'un diplômé de niveau IV (BEES1) pour un bilan annuel,
- pour un maximum de 300h par an,
- les mercredis et samedis dans une association de plus de 200 adhérents, sinon à raison de quatre séquences par semaine (maxi).

Une 1ère formation CQP réservée aux titulaires du DIF est envisagée en Poitou-Charentes. (voir dates possibles ci-dessous)

Des formations sont déjà décidées pour Nantes, Bordeaux, Paris, Montpellier...

è La formation est de 50 heures plus 1 journée réservée aux épreuves de certification.

è Contenu de la formation

- méthodologie de projet, gestion et communication
- organisation, réglementation et législation
- principes pédagogiques sur différents publics (baby, enfants, adolescents, scolaires, seniors de + 50 ans, personnes en handicaps),
- construction de programme ou de cycles d'enseignement, pédagogies
- principes d'anatomie, physiologie et biomécanique appliquée
- mise en place d'actions de développement

è Coût de la formation : 550€

Votre conseil régional ou un OPCA peut prendre en charge, selon votre profil, cette formation .
Le paiement peut s'effectuer en 3 fois ou avec coupons sports, ANCV, chèques vacances

à renvoyer, **avant le 15/10/11** à ROUX Martial Bel Air 79200 Pompaire Tél./Fax : 05 49 64 22 05 ou rouxma@cc-parthenay.fr

NOM : PRENOM : Sexe :Né(e) le :

Adresse postale:

Adresse électronique :

Téléphone(s) : Profession :

.....N° de Licence (..... discipline, style, grade :..... CLUB :

..... N° d'affiliation

J'ai le tronc commun : oui/non j'ai le DIF depuis.....:

Je suis intéressé par une formation CQP (rayer ce qui est impossible ou mettre n°1 et n°2)

? - en semaine bloquée du 30/04/12 au 05/05/12 + certification le 03/06/12

? - en week end : 12 et 13/05, du 17 au 20/05/12 + certification le 03/06/12

